

PROVINHY TS

Code : 0 503 8

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 1907/2006

VERSION 3.0

DATE DE REVISION : 31/08/07

DATE D'IMPRESSION : 02/10/07

1 IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Désignation commerciale **PROVINHY TS**

Utilisation du produit

Secteur et type d'utilisation

**LIQUIDE LEGEREMENT ALCALIN
INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES
Détergent
TOUTES SURFACES**

Identification de la Société

**Distributeur
SAS SOFRALAB
79, avenue A. A. THEVENET
BP 1031 MAGENTA
51 319 EPERNAY CEDEX
Tél :03 26 51 56 45 Fax :03 26 51 87 60**

Appel d'urgence

**INRS
30, rue Olivier Noyer
75014 Paris
Tél : 01 45 42 59 59**

CENTRES ANTI POISONS :

**Angers : 02 41 48 21 21 Bordeaux : 05 56 96 40 80
Lille : 03 20 44 44 44 Lyon : 04 72 11 69 11
Marseille : 04 91 75 25 25 Nancy : 03 83 85 26 26
Paris : 01 40 05 48 48 Rennes : 02 99 59 22 22
Strasbourg : 03 88 37 37 37 Toulouse : 05 61 77 74 47**

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 1907/2006

VERSION 3.0

DATE DE REVISION : 31/08/07

DATE D'IMPRESSION : 02/10/07

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit est considéré comme une préparation dangereuse au sens de la Directive 1999/45/CE.

Symbole(s) de danger(s) :

Xi : IRRITANT

Risques principaux :

Risque de lésions oculaires graves.

Risques pour l'environnement :

Aucun effet dangereux sur l'environnement lorsque les précautions d'emploi sont respectées.

3 COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

NATURE CHIMIQUE DU PRODUIT : LIQUIDE LEGEREMENT ALCALIN

a - Substance(s) contribuant au(x) danger(s):

1% <= Tensio-actif non ionique < 5% + 5% <= Tensio-actif non ionique < 15%

b - Autre(s) substance(s) dangereuse(s) au sens de la Directive 1999/45/CE:

Non concerné

c - Substance(s) non couverte(s) par les points a et b ayant des limites d'exposition professionnelle:

Non concerné

Substance(s) / Numéro(s) de CAS / Numéro(s) EINECS:

Tensio-actif non ionique : Non renseigné

Tensio-actif non ionique / /

Symbole(s)-Phrase(s) R :

Tensio-actif non ionique : Xi, R38;R41

Tensio-actif non ionique : Xi, R41

4 PREMIERS SECOURS

Contact avec la peau :

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.

S'il apparaît des signes d'irritation, consulter un dermatologue.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Contact avec les yeux :

Consulter immédiatement un ophtalmologiste, même en l'absence de lésions apparentes.

Rincer immédiatement et abondamment avec un léger filet d'eau pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières bien écartées.

PROVINHY TS

Code : 0 503 8

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 1907/2006

VERSION 3.0

DATE DE REVISION : 31/08/07

DATE D'IMPRESSION : 02/10/07

Ingestion :

Rincer la bouche.
Ne pas faire vomir.
Alerter un médecin.

Inhalation :

Amener à l'air frais.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Risques particuliers :

PROVINHY TS est ininflammable.

Moyens d'extinctions recommandés :

Agents compatibles avec les autres produits impliqués dans l'incendie.

Moyens d'extinctions à éviter :

Aucun à notre connaissance.

Mesures de protection :

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.

6 MESURE A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :

Respecter les mesures de protection mentionnées à la section 5.
Respecter les mesures de protection mentionnées à la section 8.

Précautions concernant l'environnement :

Intervention limitée au personnel qualifié.
Ne pas rejeter le produit directement à l'égout ou dans l'environnement.

Méthode(s) de nettoyage :

Petit déversement :

Laver avec une grande quantité d'eau.

Grand déversement :

Baliser, endiguer au moyen d'un absorbant (ex. sable, sciure) et pomper dans un réservoir de secours.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :

Eviter les projections en cours d'utilisation.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

PROVINHY TS

Code : 0 503 8

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 1907/2006

VERSION 3.0

DATE DE REVISION : 31/08/07

DATE D'IMPRESSION : 02/10/07

Stockage :

Laisser de préférence dans l'emballage d'origine.
Maintenir l'emballage fermé.

Matériaux d' emballage ou de flaconnage :

Polyéthylène haute densité.

8 CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition :

Non disponible

Equipement de protection individuelle :

Protection des mains :

Porter des gants de protection à résistance chimique (type PVC).

Protection des yeux/du visage :

Porter des lunettes de protection.

Protection de la peau et du corps :

Porter des bottes et un tablier de protection.

Mesures d'hygiène spécifiques :

Après chaque usage, laver systématiquement les équipements de protection individuelle.

9 PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES

Etat physique: Liquide opaque

Couleur : Vert

Odeur : Parfum Pin

Point de gel : -2 °C

Point d'éclair : Non applicable

Solubilité : Soluble dans l'eau en toutes proportions

pH pur : 9,3+/- 0,5

pH à 10 g/l: 9+/- 1,0

Masse volumique : 1,04+/- 0,01 g/cm³

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 1907/2006

VERSION 3.0

DATE DE REVISION : 31/08/07

DATE D'IMPRESSION : 02/10/07

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réaction(s) dangereuse(s) :

Aucune à notre connaissance.

Condition(s) à éviter :

Aucune à notre connaissance.

Matière(s) à éviter :

Aucune à notre connaissance.

Produit(s) de décomposition dangereux :

Aucun à notre connaissance dans les conditions normales d'emploi.

Ces indications sont fournies pour la préparation concentrée. L'application de la préparation sous sa forme diluée doit être effectuée en conformité avec les indications données par la fiche technique et le conseiller technique.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Données toxicologiques relatives aux substances dangereuses :

TOXICITE AIGUE

Tensio-actif non ionique (100%) : DL 50 - orale rat : > 2000 mg/kg - FDS Fournisseur

Tensio-actif non ionique (50%) : DL 50 - orale : > 2000 mg/kg - FDS Fournisseur

Tensio-actif non ionique (100%) : Irritation de la peau lapin : Non irritant. (OCDE 404) - FDS Fournisseur

Tensio-actif non ionique (50%) : Irritation de la peau : Irritant (OCDE 404) - FDS Fournisseur

Tensio-actif non ionique (50%) : Irritation des yeux : (OCDE 405) - FDS Fournisseur

Tensio-actif non ionique (100%) : Irritation des yeux lapin : Risques de lésions oculaires graves - FDS Fournisseur

MUTAGENESE

Tensio-actif non ionique (50%) : Test d'Ames : Non mutagène (OCDE 471) - FDS Fournisseur

PROVINHY TS n'est pas considéré comme :

- préparation nocive par contact avec la peau.

- préparation nocive par ingestion.

- préparation nocive par inhalation, mais elle possède des propriétés irritantes dont les effets locaux sont présentés ci-dessous :

Effets locaux

Contact avec la peau : Non dangereux par contact avec la peau.

Contact avec les yeux : Risque de lésions oculaires graves si elles ne sont pas traitées immédiatement.

Ingestion : Peut provoquer des troubles digestifs.

PROVINHY TS

Code : 0 503 8

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 1907/2006

VERSION 3.0

DATE DE REVISION : 31/08/07

DATE D'IMPRESSION : 02/10/07

Inhalation : Non dangereux par inhalation.

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Données écotoxicologiques relatives aux substances dangereuses :

TOXICITE AIGUE

Tensio-actif non ionique (50%) : bactéries(*Pseudomonas putida*) : > 100 mg/l - FDS Fournisseur

Tensio-actif non ionique (100%) : CE 50 - 48h daphnies(*Daphnia magna*) : 1 - 10 mg/l - FDS Fournisseur

Tensio-actif non ionique (100%) : CE 50 - 72h plantes : 1 - 10 mg/l - FDS Fournisseur

Tensio-actif non ionique (100%) : CL 50 - 96h poissons(*Leuciscus idus*) : 1 - 10 mg/l - FDS Fournisseur

Tensio-actif non ionique (50%) : CL 50 poissons(*Leuciscus idus*) : 1 - 10 mg/l - FDS Fournisseur

TOXICITE CHRONIQUE

Tensio-actif non ionique (50%) : bactéries(*Pseudomonas putida*) : > 100 mg/l - FDS Fournisseur

DEGRADABILITE

Tensio-actif non ionique (100%) : Biodégradabilité finale en aérobiose : >= 90 % (OCDE 301 E) - FDS Fournisseur

Tensio-actif non ionique (100%) : Biodégradabilité finale en aérobiose - 28jours : > 60 % Facilement biodégradable. (OCDE 301 B) - FDS Fournisseur

Tensio-actif non ionique (50%) : Biodégradabilité finale en aérobiose : > 60 % Facilement biodégradable. (OCDE) - FDS Fournisseur

Tensio-actif non ionique (100%) : Biodégradabilité : : Cet agent de surface respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) N° 648/2004 sur les détergents. - FDS Fournisseur

Tensio-actif non ionique (50%) : Biodégradabilité : : Cet agent de surface respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) N° 648/2004 sur les détergents. - FDS Fournisseur

Conclusion :

PROVINHY TS n'est pas dangereux au sens de la Directive 1999/45/CE.

Autres indications :

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Traitement des déchets :

L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

Ne pas rejeter le produit directement à l'égout ou dans l'environnement.

Traitement des conditionnements :

Rincer abondamment le conditionnement à l'eau et traiter l'effluent comme les déchets.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TRANSPORT TERRESTRE:

Rail/Route (RID/ADR)

Dénomination d'expédition : Non concerné

Classe:

N°ONU :

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 1907/2006

VERSION 3.0

DATE DE REVISION : 31/08/07

DATE D'IMPRESSION : 02/10/07

Groupe d'emballage :
N° d'identification du danger :
Étiquette :

TRANSPORT MARITIME :

IMDG

Dénomination d'expédition : Non concerné

Classe:

N°ONU :

Groupe d'emballage :

N° Fiche de sécurité:

Poluant Marin :

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Le produit est considéré comme une préparation dangereuse au sens de la Directive 1999/45/CE.

Symbole(s) de danger :

Xi : IRRITANT

Substance(s) ayant donné lieu à la classification de la préparation :

1% <= Tensio-actif non ionique < 5% + 5% <= Tensio-actif non ionique < 15%

Phrase(s) R - Phrase(s) S:

R41 : Risque de lésions oculaires graves.

S25 : Éviter le contact avec les yeux.

S36/37/39 : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

Prescriptions nationales :

Maladies professionnelles : non concerné.

16 AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date de mise à jour et ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est le seul responsable.

Chapitre(s) modifié(s) par rapport à la version précédente :

REACH

PROVINHY TS

Code : 0 503 8

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 1907/2006

VERSION 3.0

DATE DE REVISION : 31/08/07

DATE D'IMPRESSION : 02/10/07

Liste des phrases R visées aux points 2 et 3 :

R38 : Irritant pour la peau.

R41 : Risque de lésions oculaires graves.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche :

FDS Fournisseur

Historique :

Version : 3.0

Annule et remplace la Version précédente 2.8